

Nordring 30
3013 Berne
+41 31 638 66 66
alarmierung@police.be.ch
www.police.be.ch/alarme

Berne, février 2021

SP-PC Sapeurs-pompiers – poste de commandement

Définitions des termes

Dépôt SP / PC-SP (poste de commandement des sapeurs-pompiers)

«SP-PC» signifie sapeurs-pompiers – poste de commandement. L'organisation des sapeurs-pompiers doit être en mesure de réceptionner et de traiter les alertes pour le groupe «SP-PC». Pour la définition de ce groupe, le participant «Dépôt des SP» a été choisi. Il est bien évident que chaque organisation des sapeurs-pompiers peut définir librement où et comment elle souhaite réceptionner et traiter ces messages (pas de lien géographique avec le dépôt des SP nécessaire).

Alerte événement majeur

Si, en cas d'événements majeurs, les messages entrants ne peuvent pas être traités à temps, et que l'organisation des sapeurs-pompiers n'est pas encore en engagement, le modèle d'alarme «Élémentaire moyen» est alerté (Alerte directe). Il s'agit en même temps d'un ordre à l'organisation des sapeurs-pompiers d'occuper le PC-SP. D'autres éléments du même genre sont ensuite alertés via le modèle d'alarme «SP-PC» (Directive courrier de 2007).

Première alarme effectuée

Une fois la première alerte en cas d'événements élémentaires effectuée et d'entente avec l'organisation des sapeurs-pompiers, les événements du même genre sont nouvellement alertés via le modèle «SP-PC».

FAQ

Question: Pouvons-nous faire alerter simplement le groupe de compétences à la place du nouveau groupe «SP-PC»?

Reponse: Non, le concept «SP-PC» prévoit de régler cela de manière unitaire sur l'ensemble du territoire cantonal une fois que la première alerte a eu lieu ou en cas d'alerte d'événement majeur. Ce procédé décharge la centrale d'engagement régionale (CER).

Question: Est-ce que nous pouvons tout de même recevoir tous les messages d'alerte par entretien de conférence en cas d'événements élémentaires?

Reponse: Non! Si la CER ordonne à l'organisation des sapeurs-pompiers d'occuper le SP-PC; tous les mêmes messages d'alarme sont alertés via le groupe «SP-PC». Dans ce cas, la CER doit être déchargée et ne peut pas transmettre chaque message reçu par entretien de conférence demandant beaucoup de temps. L'organisation des sapeurs-pompiers est astreinte, sur ordre de la CER, de garantir la réception de l'alerte via SP-PC.

Question: Combien de personnes devons/pouvons saisir dans le groupe «SP-PC»?

Reponse: Au minimum, le participant «SP Dépôt» doit être saisi dans le groupe. D'autres participants, par exemple d'autres membres du groupe de compétence, **de préférence les coordinateurs d'engagement**, peuvent être saisis selon les besoins. Le nombre de participants de ce groupe est toutefois limité à 12 mSP au plus. Si d'autres groupes doivent être convoqués, ils doivent être convoqués par radio ou téléphone via la CER compétente.

Question: Quelles informations reçoivent les mSP intégrés au groupe «SP-PC» en cas de déclenchement dans le modèle d'alarme «SP-PC»?

Reponse: Les décideurs intégrés dans le groupe «SP-PC» reçoivent l'alerte en tant qu'appel d'alerte normal avec le texte d'alerte parlé et le SMS d'alerte. Les coordinateurs d'engagement qui ont en plus abonné la fiche d'alerte, la reçoivent à leur adresse e-mail personnelle.

Question: Pouvons-nous saisir tous nos numéros de pagers sur le groupe «SP-PC»?

Reponse: Cela n'est pas recommandé. Le groupe «SP-PC» sert à la réception d'autres événements élémentaires du même genre et n'est pas un groupe d'alarme pour les mSP.

Question: Outre la fiche d'alerte, pouvons-nous également abonner le procès-verbal d'alerte pour les participants «SP Dépôt»?

Reponse: Oui, cette option est disponible pour l'organisation des sapeurs-pompiers. Étant donné qu'un cercle restreint de participants reçoit ces alertes, il faut plutôt se poser la question du sens. Il y a un procès-verbal d'alerte pour chaque alerte. La vue d'ensemble des courriels entrants dans la boîte de messagerie peut être perdue ou des ressources papier superflues sont utilisées (pour les organisations qui transmettent directement les courriels sur l'imprimante). Les abonnés des fiches d'alerte et des procès-verbaux d'alerte reçoivent également ces documents.

Question: Pourquoi devons-nous intégrer d'autres participants dans le groupe «SP-PC» en plus du participant «SP Dépôt»?

Reponse: Ce n'est pas seulement la tempête «Burglind» qui a démontré qu'une alerte redondante était importante aussi en cas d'événements majeurs. De nombreux messages d'alerte n'ont pas pu être transmis immédiatement étant donné que soit il y avait des fautes dans l'adresse e-mail ou que des sapeurs-pompiers qui se font transmettre les messages directement sur l'imprimante n'avaient pas enclenché l'imprimante, respectivement que la transmission ne fonctionnait pas. Par la saisie de moyens et de participants supplémentaires, la feuille d'alerte de «SP-PC» est aussi signalée par téléphone aux décideurs.

Processus d'alerte «SP-PC» (Poste de commandement des sapeurs-pompiers)

